



Commission d'accès aux et de  
réutilisation des documents  
administratifs

*Section publicité de l'administration*

19 avril 2021

AVIS n° 2021-49

CONCERNANT L'ANNULATION D'UNE NOTE  
INTERNE DU COMITE D'ACQUISITION FEDERAL  
DES BIENS ET DE RECEVOIR DES COPIE DES  
PLANS ORIGINAUX DE BORNAGE

(CADA/2021/46)

## **1. Aperçu**

1.1. Par courriel du 30 mars 2021, Monsieur X s'adresse à la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section publicité de l'administration (ci-après : la Commission) pour obtenir l'annulation d'une note interne du comité d'acquisition fédéral des biens et de lui permettre de récupérer une copie des plans originaux de bornage. Les plans concernent trois parcelles sur la commune de Vaux-sur-Sûre, section Sibret D.

1.2. Par courriel du 30 mars 2021, le secrétaire de la Commission demande des informations manquantes auprès du demandeur.

1.3. Par courriel du 31 mars 2021, le demandeur répond qu'il ne peut pas fournir les documents demandés à la Commission.

1.4. Par courriel du même jour, le secrétaire de la Commission suggère au demandeur de recommencer la procédure.

## **2. La recevabilité de la demande d'avis**

La Commission estime que la demande d'avis n'est pas recevable. La Commission n'est pas en possession des documents nécessaires et essentiels tel que la copie de sa demande initiale et de sa demande de reconsidération pour évaluer la recevabilité de la demande d'avis. En tout cas, elle n'est pas compétente pour annuler des documents ou des décisions.

Bruxelles, le 19 avril 2021.

F. SCHRAM  
Secrétaire

K. LEUS  
Présidente